

# Fiche réponse :

## Le point de vue de la presse

### 1 Résumez en quelques phrases l'affaire A.D. et indiquez quels en sont les acteurs.

- A.D., mariée et mère d'un enfant, est employée comme documentaliste aux C\*\*\*. Cette dernière est scandalisée par la différence entre les primes de logement versées aux hommes et aux femmes qui travaillent dans l'entreprise. Cela constitue, selon elle, une entorse à la loi et notamment au Code du travail (qui a inscrit depuis 1972 le principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes) et au Code civil (qui a fait disparaître depuis 1970 la notion de « chef de famille », supprimant tout argument permettant de justifier qu'un père touche davantage qu'une mère). Elle fait donc d'abord part de sa surprise à son employeur, puis, sans réponse de sa part, l'assigne en justice devant le conseil de prud'hommes de Paris et obtient gain de cause. L'article précise que la jeune femme est soutenue par le syndicat Force ouvrière.
- Les acteurs sont donc A.D. (et potentiellement toutes les employées des C\*\*\* qui pourraient suivre son exemple), les C\*\*\*, les syndicats (FO qui soutient A.D., tandis que le syndicat de patrons la CGC – confédération générale des cadres – et le syndicat chrétien la CFTC se montrent favorables aux C\*\*\*) et la justice (en l'occurrence le conseil de prud'hommes de Paris).

### 2 Lequel des deux partis impliqués dans l'affaire la journaliste G.R. semble-t-elle soutenir ? Justifiez votre réponse à l'aide d'extraits du texte qui vous paraissent révélateurs. Selon vous, quelle est la ligne éditoriale de la revue *FMagazine* ?

- La journaliste ne cache pas sa sympathie pour A.D. et donne clairement son avis comme le montrent de nombreux indices. Le texte placé en légende de la photographie illustrant l'article affirme par exemple qu'« elle a eu raison de foncer<sup>1</sup> ». De plus, l'inégalité de rémunération dont les femmes pâtissent est qualifiée à plusieurs reprises de « discrimination » par la journaliste, ce qui est une façon de dénoncer ce qu'elle considère comme une injustice.

---

<sup>1</sup>: On se rend compte en lisant l'article jusqu'au bout qu'il s'agit en réalité des mots d'une autre employée de C\*\*\*, Fernande. Cela dit G.R. n'a pas utilisé de guillemets, ce qui signifie qu'elle reprend l'expression à son compte et qu'elle partage ce point de vue.

[suite] Dans le premier paragraphe, G.R. insiste sur l'importance des montants dont les femmes sont privées (elle les décrit comme « pas négligeables »), ce qui est également une façon de donner son avis. Elle parle aussi dans le cinquième paragraphe de « privilèges masculins » (au sujet de la différence de prime qu'ils touchent par rapport aux femmes) : là encore l'expression n'est pas neutre et traduit l'idée d'injustice. Dans l'avant-dernier paragraphe, elle se réjouit (« heureusement ») que les trieuses de charbon aient disparu, suggérant qu'il s'agissait d'une tâche pénible. Pour finir, on peut également souligner que, tout au long de l'article, c'est l'expérience d'A.D. (et non pas celui des C<sup>\*\*\*</sup>) qui est présentée.

- *FMagazine* est une revue féministe fondée par Claude Servan-Schreiber, écrivaine et journaliste très engagée dans le combat féministe (elle témoigne lors du procès de Bobigny de 1972 et d'une façon générale milite pour le droit à l'avortement). Elle est secondée par une autre militante connue pour son engagement féministe : Benoîte Groult.

### 3 Pour défendre sa cause, la journaliste utilise l'humour. Donnez quelques exemples.

- La référence, filée pendant tout l'article, aux saucisses auxquelles les employés des C<sup>\*\*\*</sup> avaient droit après la seconde guerre mondiale est une façon de souligner, à travers un exemple un peu ridicule (et de ce fait amusant) l'inégalité dont la journaliste estime que les femmes souffrent.
- La journaliste a tendance à tourner en dérision les acteurs masculins qui prennent part à cette affaire. Par exemple, elle ironise au sujet des deux syndicats pour qui le fait de violer la loi ne remet pas en cause l'ordre public. « Voilà les grands mots lâchés... » dit-elle.
- Les points de suspension sont utilisés à deux reprises par la journaliste pour souligner le caractère ridicule de certaines situations (« Voilà les grands mots lâchés... », « elle [...] fait partie de la génération qui a connu les saucisses... »).

Ces quelques exemples rappellent à quel point l'humour a pu être une arme des féministes dans les années 1970. Ces militantes avaient conscience d'agir pour défendre une cause très noble, mais cela ne les empêchait pas d'être souvent extrêmement drôles (l'un des slogans qui ont donné le coup d'envoi au mouvement de libération des femmes en est un bon exemple : le 26 août 1970, cinquante militantes se retrouvent sous l'Arc de triomphe pour rendre hommage à la femme du soldat inconnu avec, sur l'une des banderoles, le texte suivant : « il y a plus inconnu que le soldat inconnu, c'est sa femme »).